

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 1076

présenté par

Mme Appéré, M. Le Bouillonnet, M. Kemel, Mme Capdevielle, Mme Grelier, M. Marsac, M. Pellois, Mme Descamps-Crosnier, Mme Tolmont, M. Fourage, Mme Chapdelaine, Mme Untermaier, M. Goasdoué, Mme Françoise Dumas, M. Valax, Mme Huillier, M. Bies, M. Launay, Mme Hurel, Mme Massat, M. Bardy, Mme Françoise Dubois, M. Bleunven, M. Laurent, M. Demarthe, M. Cotel, Mme Linkenheld et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 12 par la phrase suivante :

« Il définit les orientations en matière de formation professionnelle. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objectif, en permettant de définir les orientations en matière de formation professionnelle, d'insister sur son importance et de mener au niveau des régions une politique publique en adéquation avec les besoins réels des entreprises de son territoire.

En effet, le système actuel ne répond pas de manière satisfaisante aux besoins des entreprises. La situation qui en découle aujourd'hui est une inadéquation entre le niveau ou le type de qualification des employés et les réels besoins des entreprises.

Afin de favoriser l'insertion professionnelle et le développement économique, une politique publique plus en prise avec la réalité doit être menée par les régions en concertation avec le tissu économique de son territoire.